

Comité de Suivi Individuel de thèse (CSI) État d'avancement demandé aux doctorants de l'UR 3400 ARCHE à partir de la première année de thèse

Rappel : la remise d'un état d'avancement écrit n'est pas obligatoire en **1ère année** de thèse. C'est au directeur/directrice de thèse de décider.

Pour une 2ème année d'inscription en doctorat

Si le directeur/directrice de thèse le demande : Un bilan des travaux réalisés pendant la 1ère année de recherche doctorale (4 pages maximum - interligne 1,5) précisant :

- l'état d'avancement du projet de thèse avec une mise à jour du titre et de la problématique
- l'ensemble des activités doctorales effectuées (activités de recherche, premier résultats, communications éventuelles de ces résultats, séminaires suivis et/ou participation active à ceux-ci, formations doctorales)
- le calendrier prévisionnel des travaux pour l'année à venir.

Pour une 3ème année d'inscription en doctorat

L'état d'avancement du projet de thèse (voir paragraphe précédent) accompagné d'un plan détaillé.

Un chapitre rédigé, ou tout autre document écrit (qui peut aussi être une introduction, même provisoire), selon accord avec le directeur/directrice de thèse.

Pour une 4ème année d'inscription dérogatoire en doctorat

L'état d'avancement du projet de thèse (voir paragraphe précédent) accompagné d'un plan détaillé.

Un chapitre rédigé, ou tout autre document écrit (qui peut aussi être une introduction, même provisoire), selon accord avec le directeur/directrice de thèse.

Pour une 5ème année d'inscription dérogatoire

L'état d'avancement du projet de thèse accompagné d'un plan détaillé mis à jour.

Un nouveau chapitre rédigé, ou tout autre document écrit, selon accord avec le directeur/directrice de thèse.

Pour une 6ème année d'inscription dérogatoire

L'état d'avancement du projet de thèse accompagné d'un plan détaillé mis à jour.

Un nouveau chapitre rédigé, ou tout autre document écrit, selon accord avec le directeur/directrice de thèse.

Pour une 7ème année d'inscription dérogatoire

État de la thèse très avancé (le plan de thèse définitif et plusieurs chapitres rédigés, voire la thèse presque achevée).

Les raisons qui expliquent et justifient une inscription dans une 7ème année dérogatoire.